

GAL du Bassin de Bourg-en-Bresse

Notre territoire en marche pour une valorisation durable de nos ressources.

Dès 2004, le Bassin de Bourg-en-Bresse a fait le pari de s'engager dans une démarche forte de **développement durable**, accompagnant de nombreux projets dans les domaines de **l'agriculture**, du développement de la **filière bois**, de **l'habitat durable**, de la **mobilité** et du **tourisme**.

Pour la période de programmation 2014-2020, les élus et les acteurs ont fait un choix fort de s'orienter vers le **changement de pratiques** avec une stratégie déclinée autour des **3 objectifs stratégiques** suivants :

- **Impulser l'évolution de pratiques agricoles et sylvicoles durables ;**
- **Impulser l'évolution des modes durables de consommation et de production énergétique ;**
- **Impulser l'évolution des regards sur le territoire.**

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le GAL dispose d'une enveloppe de **2 208 470 €** répartie entre les 9 fiches actions suivantes :

FICHE IDENTITE DU TERRITOIRE

Etat membre : France

Région : Rhône-Alpes

Structure porteuse :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Nombre de communes : 80

Superficie : 1 328 km²

Nombre d'habitants : 134 200

Conventionné depuis le : 13 décembre 2016

Impulser l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles durables

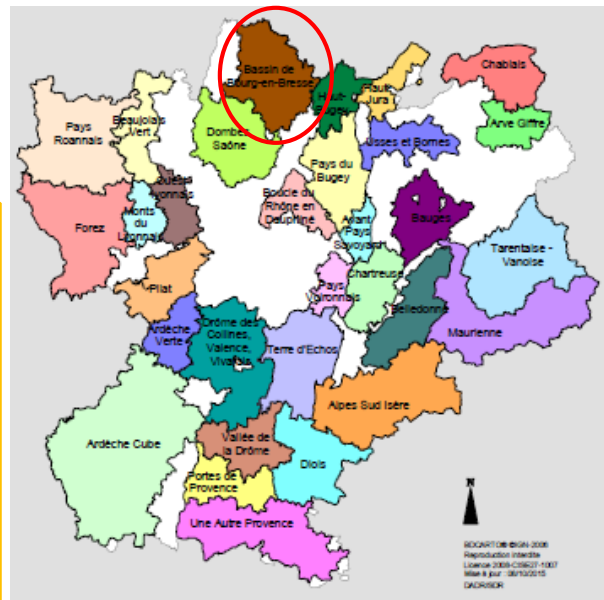
- **FA 1 :** Productions agricoles et sylvicoles durables.
- **FA 2 :** Structuration et mise en réseau des filières agricoles et sylvicoles.
- **FA 3 :** Préservation et valorisation économique et sociale des trames vertes et bleues.

Impulser l'évolution des modes de consommation et de productions énergétiques

- **FA 4 :** Développement de l'écomobilité.
- **FA 5 :** Développement d'un urbanisme et d'un habitat durable, économe et producteur d'énergie.
- **FA 6 :** Développement de la production de ressources issues de la valorisation des déchets et de la production d'énergies renouvelables.

Impulser l'évolution des regards sur le territoire

- **FA 7 :** Marketing territorial .



La fiche-action 8 concerne les actions de coopération menées sur l'un des 3 axes.

La fiche-action 9 concerne la mise en œuvre du programme LEADER

Ces actions sont mises en œuvre au travers d'appels à projet et d'appels à candidatures publiés régulièrement sur le site internet du GAL : www.grandbourg.fr , rubrique LEADER.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la gestionnaire du programme.

VOTRE CONTACT :

Gestionnaire du programme LEADER

Johanna OLESZAK

gestion.leader@ca3b.fr

04 74 32 50 02

interrogation
idée - projet - demande



accompagnement
contacts - suivi- animation